RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

CYRIL DURAND BEHAR ARCHITECTES

31, rue de Fleurus
75006 Paris
Tel : +33 1 53 96 53 60
www.cdbgroup.fr

# PROCES-VERBAL DE DÉCISION DE TRANSFERT DU SIEGE EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2026

7ARCHITECTES, société par actions simplifiée au capital de 1 000,00€
Siège social : 18 rue Duhesme, 75018 Paris
Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 851 812 149,

**DECISION DU PRESIDENT**
**TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

L'an deux mille vingt-six, le 7 septembre 2026,

Monsieur Martin LAVIGNE, Président de la société 7ARCHITECTES, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est actuellement situé au 18 rue Duhesme, 75018 Paris.

Après avoir rappelé que :

- l'article 4 des statuts prévoit que le siège social peut être transféré dans le même département par une simple décision du Président ;
- le Président est autorisé, en cas de transfert du siège social, à modifier les statuts en conséquence ;

A pris la décision suivante :

**PREMIÈRE DÉCISION – Transfert du siège social**

Le Président décide de transférer le siège social de la Société, actuellement fixé:

18 rue Duhesme, 75018 Paris

au :

**31 rue de Fleurus, 75006 Paris**

À compter du 7 septembre 2026.

**DEUXIÈME DÉCISION – Modification des statuts**

En conséquence de la décision qui précède, le Président décide de modifier l'article 4 des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit :

*Ancienne mention :*
« Le siège social est fixé : 18 Rue DUHESME 75018 Paris »

*Nouvelle mention :*
« Le siège social est fixé : 31 rue de Fleurus, 75006 Paris »

Le reste de l'article demeure inchangé.

**TROISIÈME DÉCISION – Pouvoirs pour formalités**

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra, notamment auprès du Guichet unique des formalités des entreprises.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président.

Fait à Paris, le 7 septembre 2026

Monsieur Martin LAVIGNE
Président

